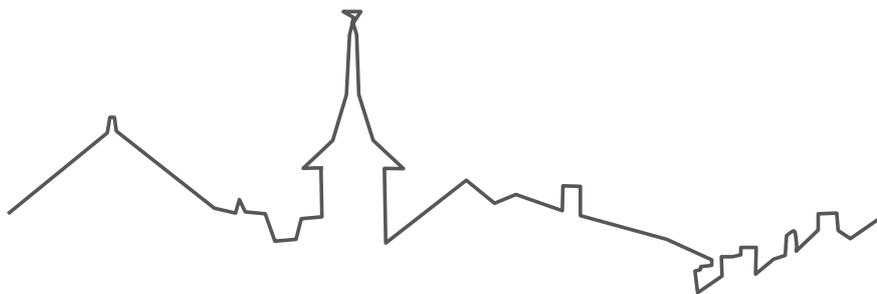




BODZ'INFO

SPECIAL CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)



INVITATION AU PROCHAIN CONSEIL GENERAL EXTRAORDINAIRE

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général à la Maison Bodzérane.

Mardi 30 janvier 2024 à 20h00

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023.
3. Assermentations / Démissions.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEPA/AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n°1/2024** relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 940'000.- pour le chauffage à distance.
8. Divers et propositions individuelles.

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président
Chris Chard



La Secrétaire
Liliane Meylan

Pour rappel, les séances du Conseil général sont ouvertes au public, toutefois seuls les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.

Si vous souhaitez faire partie du législatif et pouvoir voter lors du Conseil général voici les conditions

Sont électeurs en matière communale :

- ***Les Suisses, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;***
- ***Les personnes étrangères, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.***



A la fin du Conseil général, un apéritif sera offert

CHAUFFAGE A DISTANCE

Le chauffage à distance a été initié à Bougy-Villars au début des années 2000 à la construction de la Maison Bodzérane, avec une chaufferie conçue pour couvrir les besoins de l'ensemble des bâtiments communaux.

Mis en veilleuse, le projet est relancé en 2013 avec la rénovation de la maison Maring, de l'Auberge et de la Petite école, tous équipés pour le chauffage à distance mais momentanément chauffés par une installation électrique provisoire.

Les études de réalisation d'un chauffage à distance sont lancées, avec la SEFA comme partenaire chauffagiste, et aboutissent à un projet présenté au Conseil général qui l'accepte en 2021.

Mais Covid, guerre en Ukraine, inflation, sont passés par là, le financement du projet doit être revu et nécessite un complément d'investissement de CHF 940'000.- qui sera soumis au Conseil le 30 janvier 2024.

Durant la dernière décennie, la situation environnementale mondiale s'est fortement détériorée et est devenue une préoccupation majeure. Les experts sont unanimes à relever l'accélération des effets du réchauffement climatique, principalement due aux émissions nocives que notre civilisation engendre. L'urgence climatique est déclarée. Les manifestations en faveur du climat se multiplient.

Les autorités, locales, nationales, internationales, ont pris le problème en mains et mettent en place diverses mesures face au dérèglement climatique et à ses menaces. Les législations évoluent. La Suisse a voté l'objectif zéro carbone en 2050, la nouvelle Loi vaudoise sur l'Energie prévoit l'interdiction des chauffages à mazout, gaz et électricité en 2040. La Conférence sur le climat COP 28 a décidé d'inscrire la « transition énergétique dans cette décennie cruciale pour atteindre la neutralité carbone en 2050 » dans ses préoccupations.

La nouvelle Loi vaudoise, qui entrera en vigueur en 2025, impose comme alternative soit un chauffage à énergie renouvelable, soit le raccordement à un chauffage à distance, évidemment alimenté par une énergie renouvelable. Elle prévoit également que les communes doivent encourager les installations de chauffage à distance, et faire preuve d'exemplarité en mettant en œuvre des démarches adéquates.

La réalisation d'un chauffage à distance répond à toutes ces préoccupations. Elle permettra de trouver une solution pour les 7 bâtiments communaux, ainsi que pour toutes les habitations du centre du village qui auront peu d'alternative pour effectuer seules cette transition.

La réalisation du CAD permettra en parallèle de moderniser les infrastructures communales telles que renouvellement du réseau d'alimentation en eau, amélioration du réseau électrique, installation de la fibre optique, mise à jour des réseaux d'évacuation eaux claires - eaux usées, mise en circuit des bâtiments communaux pour une gestion centralisée, notamment. Effectués en coordination avec les travaux du CAD, ces travaux seront pratiquement sans frais pour la commune.

Projet ambitieux et responsable, le CAD répond à la fois aux préoccupations environnementales, aux nouvelles exigences légales et apporte une solution concrète à la situation du bourg. Il doit être réalisé.

Financièrement, les coûts du projet seront couverts par le fonctionnement du CAD. L'engagement de la commune par ce préavis est une participation à l'augmentation du capital-actions de la société CAD Bougy-Villars SA et un prêt, remboursable sur la durée, pour permettre la construction du réseau.

La réalisation du CAD en 2024 sera coordonnée avec la réfection de la Grand-Rue, ce qui permettra une économie de coûts et, avec les autres travaux d'infrastructure, une modernisation du village aux meilleures conditions. La réalisation de tous ces travaux en une seule opération permettra également de minimiser les désagréments pour les habitants.

Les propriétaires qui ne sont pas dans le rayon du CAD ne seront pas oubliés. Le préavis prévoit également que d'autres mesures soient proposées dans un prochain préavis pour des améliorations énergétiques de leur bâtiment.

La transition climatique doit être engagée sans délai pour ne pas alourdir encore l'héritage que nous laisserons aux générations suivantes. Il s'agit là d'un défi sociétal.

Tous les détails du projet sont dans le préavis, consultable sur le site de la commune sous <https://bougy-villars.ch/pv-ordre-du-jour-preavis-rapports-et-decision-2024>

SCHEMA D'UN CHAUFFAGE A DISTANCE

La chaleur est distribuée via de l'eau contenue dans des conduites souterraines jusqu'aux habitations à proximité. L'énergie est acheminée dans un échangeur ou une pompe à chaleur située chez le particulier. L'eau refroidie emprunte une conduite parallèle pour revenir à la centrale et être à nouveau chauffée.

